

ministre s'est efforcé d'agrandir le système de parcs nationaux du Canada. Bien que cette fois-ci comme en d'autres occasions je puisse différer d'opinion avec le ministre à propos de bon nombre de questions, je suis tout à fait prêt à m'incliner devant l'effort qu'il fait à cet égard.

● (1540)

D'après moi, le bill comporte trois points réellement importants. Les deux amendements présentés à l'étape du rapport et que nous étudions en regard des articles 10 et 11 en mentionnent deux. Le troisième, qui n'est pas à l'étude en ce moment, prévoit des dispositions dans l'article 2 du bill pour que le gouverneur en conseil prenne des mesures visant à agrandir la superficie des parcs déjà existants. Si vous avez pris connaissance du bill réimprimé vous aurez observé qu'il y a certaines choses d'ajoutées au projet de loi initial, lesquelles figurent à l'article 2. Elles ne sont apparemment pas en question en ce moment parce qu'aucun amendement à leur sujet n'a été présenté à l'étape du rapport. A vrai dire, le député de Rocky Mountain (M. Clark) en a fait quelque peu allusion à l'article 2, dans certaines de ses dispositions du moins. Si vous me permettez une tangente, elles représentent ce que je considère une amélioration intéressante puisqu'elles prévoient une certaine mesure automatique qui devra faire l'objet d'une étude de la part du comité permanent et d'une décision de la Chambre dès la réception du rapport du comité.

Le député de Rocky Mountain a consacré la majeure partie de son temps à parler des audiences publiques; il a déclaré, avec raison, que le bill, tel qu'en a fait rapport le comité, n'a pas signalé certaines de leurs propositions à l'égard des audiences publiques. Il a tout à fait raison. L'addition à l'article 10, proposée par l'amendement de l'étape du rapport, reprend le texte de la modification que j'ai à l'origine proposée à l'article 2, et qu'a acceptée le comité. J'admets qu'à l'époque où cette question était à l'étude, il était convenu avec les députés du NPD membres du comité qu'elle serait ajoutée en partie à l'article 10 et en partie à l'article 11.

L'un des aspects constitutionnels importants qui entrent en jeu dans l'article 10, et, à mon avis, la Chambre ne devrait pas le perdre de vue à la lumière des observations du député de Rocky Mountain, c'est la question du transfert à la Couronne du chef du Canada de la juridiction sur des terres situées à l'intérieur des provinces. Aux termes de l'accord sur les parcs nationaux, à moins qu'un Parlement futur ne revienne sur ce qu'a fait un Parlement antérieur à un moment donné, ces terres gardent pour toujours le statut de parcs nationaux que leur a conféré le Parlement pour que les générations de Canadiens à venir puissent en jouir dans leur état naturel.

Je n'ai pas d'objection grave à l'argument avancé par le député de Rocky Mountain, et aussi invoqué avec beaucoup d'éloquence au comité par son collègue le député de Kingston et les Îles (M^{lre} MacDonald), selon lequel il serait

Parcs nationaux—Loi

souhaitable de tenir des audiences publiques sur l'établissement de parcs. J'espère que son éloquence aujourd'hui et au cours de certaines discussions tenues au comité, n'échappera pas aux gouvernements provinciaux. Encore une fois, si mes souvenirs des longs entretiens que nous avons eus lorsque nous avons tenté de tirer les choses au clair sont exacts, lorsqu'un gouvernement provincial accepte de céder au gouvernement fédéral, ainsi que celui-ci le lui demande, certains terrains en vue de les aménager en parcs nationaux, ou lorsqu'un gouvernement provincial décide de son propre chef d'offrir des terrains au gouvernement fédéral pour que celui-ci les aménage en parcs nationaux, il serait fort souhaitable que le gouvernement provincial prenne l'initiative de tenir des audiences du genre de celles que le député de Rocky Mountain a mentionnées. Il est infiniment regrettable que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse n'ait pas jugé bon d'agir ainsi dans le cas du projet de Ship Harbour avant de décider, apparemment, de l'abandonner.

Pour ce qui est de la création de nouveaux parcs dans les provinces, c'est le moment et je suis bien d'accord avec le représentant de Rocky Mountain pour dire qu'il faut organiser des audiences publiques afin de voir s'il est souhaitable de créer dans la province en question, et sur les terres de cette province, un parc national qui serait remis définitivement au peuple canadien pour cette fin précise. La Chambre ou le Parlement ne peuvent en aucun cas prévoir dans la loi une disposition de ce genre pour les gouvernements provinciaux. Je ne regrette pas que le représentant de Rocky Mountain et ses collègues du comité aient souligné aussi fermement la nécessité d'organiser des audiences publiques. Mais, lorsqu'on essaye de trier tous les éléments complexes en jeu, et je le dis même si j'ai contribué à inclure ce point dans le bill renvoyé à la Chambre, je suis prêt pour le moment à appuyer l'amendement du ministre au niveau du rapport.

Je ne regrette en aucun cas que nous ayons un débat à ce sujet au stade du rapport ni que le ministre ait été poussé à déposer ce problème sur la table, parce que, espérons-le, au cours de ses pourparlers avec les provinces, le ministre leur transmettra une partie des opinions de toutes les provinces par les députés de la Chambre des communes sur la question des audiences publiques. En d'autres circonstances, ma réaction aurait pu être différente, mais je suis heureux que dans l'amendement qu'il faut au niveau du rapport, le ministre n'essaye pas de supprimer le paragraphe (3). A l'instigation des membres du comité appartenant au parti conservateur, il laisse cette disposition exigeant que le ministre—et on dit «doit»—tienne des audiences sur la manière dont le parc sera utilisé une fois devenu officiellement parc national. C'est une amélioration importante du bill tel qu'il a été présenté et, à la lumière des débats du comité, il doit être visible que le crédit de cette idée lancée pendant les délibérations du comité revient au représentant de Rocky Mountain et à ses collègues.